

Résumé de la Souguia de

Chéhéh'éyanou sur un nouveau fruit



Plusieurs endroits dans le Chass font référence à la Brah'a de Chéhéh'éyanou. Celle qui concerne les nouveaux fruits est dans Erouvin 40b. La Guemarra demande si on doit faire Chéhéh'éyanou à Roch Hachana et Yom Kippour qui sont des fêtes cycliques, bien qu'elles n'ont pas le statut des Chaloch Regalim concernant la Simh'a. Rav Yehouda tente de prouver qu'il faille dire Chéhéh'éyanou par le fait qu'il fait la Brah'a même sur une courge nouvelle. Mais la Guemarra le contredit en disant que la Brah'a dans ce cas n'est pas une obligation mais juste un Rechout.

Les Poskim en général ont déduit que la Brah'a sur un nouveau fruit est toujours un Rechout (et visiblement cela concerne tous les fruits en général et pas seulement la courge qui pourrait apporter une Simh'a moindre). Mais le Echkol et le Knesset Hagedola ont expliqué cette Guemarra autrement, et le Rechout n'est que d'avoir le choix d'aller chercher ou non un nouveau fruit pour faire la Brah'a, mais dès lors qu'on en tire profit la Brah'a devient obligatoire tout comme Chéhéh'éyanou des H'aguim. Ou bien on pourrait expliquer que la Brah'a est Rechout lorsqu'on se contente de voir le profit, ce qui n'est pas la façon optimale d'en tirer profit. Mais si on le mange la Brah'a devient obligatoire.

Les Richonim se sont aussi opposés sur le moment opportun pour prononcer la Brah'a : à la vue du fruit (Rachi, Rambam) ou lors de sa consommation (Tosfot, Maharam, Roch). Le Kolbo fait une sorte de Pchara et dit que la Braha sur la vue n'est possible que si cela procure un profit, sinon il faut la faire lors de la consommation. Pour la Halah'a, s'il ressort qu'il n'y a pas d'opposition tranchée à dire la Brah'a à la vue du fruit, le Minhag est toutefois de faire une sorte de « lo ploug » et de toujours dire la Brah'a au moment de consommer, puisque c'est là en général qu'on tire le plus de profit (ce qui soulève la question s'il est aujourd'hui possible de faire la Brah'a à la vue si on sait qu'on ne mangera pas ce fruit à cet instant).

Lorsque la Simh'a d'un événement nouveau n'est pas liée à un cycle, comme la naissance d'un garçon, le Rachba affirme que la Brah'a n'est pas une obligation malgré l'intensité élevée de Simh'a, et ressemble au cas de la courge nouvelle qui n'est que Rechout car elle ne se renouvelle pas à une date précise. Ce qui explique que beaucoup de Rabanim de la Génération du Rachba ne faisaient pas la Brah'a pour une naissance. Cependant le Darkei Moshé penche vers d'autres Poskim qui pensent que c'est une obligation dans ce cas, et le Biour Halah'a explique que la Brah'a de Chéhéh'éyanou est avant tout liée à une Simh'a plutôt qu'à un cycle, c'est pourquoi la seule présence de joie justifie la Brah'a. Le Mishna Broua



ajoute que de toute façon même si ce n'était pas une Brah'a obligatoire, ça reste au moins un Rechout et il n'y a pas lieu de l'interdire.

Le H'atam Sofer propose une nouvelle façon de comprendre la notion de Rechout dans Chéhéh'éyanou, qui n'est pas simplement une permission de faire une Brah'a, car sans Simh'a Chéhéh'éyanou n'a pas lieu d'être. Les cas de Rechout concernent plutôt les cas où on laisse l'appréciation à chacun de savoir s'il ressent une Simh'a ou non. Si c'est le cas, la Brah'a devient une obligation, sinon la Brah'a sera interdite à prononcer. C'est dans cette lignée que le Chevet Halevi expliquera que les Chéhéh'éyanou obligatoires comme ceux des H'aguim, doivent être dits peu importe si la Simh'a est ressentie ou non.

Enfin, le Beit Yossef rapporte plusieurs avis des Richonim qui affirment que Chéhéh'éyanou pour un fruit nouveau ne concerne que ceux qui poussent une fois, voire deux fois par an. Mais ceux qui sont accessibles souvent ne peuvent recevoir la Braha de Chéhéh'éyanou. Le Darkei Moshé rajoute au nom du Mahari Weil que l'on ne fait pas Chéh'éyanou sur des légumes car ils sont « sur le sol » toute l'année. Le Mishna Broua s'est étonné de ce Pask puisque ça ne concerne pas tous les légumes, et donc propose l'explication du Maguen Avraham que le Rama parle des légumes qui sont mis en terre après les avoir cueillis, afin de les conserver toute l'année.

Ce point implique des questionnements pour les fruits de nos jours qui sont souvent achalandés tout au long de l'année grâce aux techniques évoluées d'importation et de culture.